

Convocation du Conseil communal de la Commune de Mertzig

Séance n° 02/2023 du 26 avril 2023

Les membres du Conseil communal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du Conseil communal, qui aura lieu le

Mercredi, 26 avril 2023 à 16.30 heures

en la salle des séances « Sosthène Weis » de la Mairie à Mertzig pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

1. Approbation
 - a. de plusieurs conventions et compromis
 - b. de subsides et cotisations
2. Confirmation de plusieurs règlements temporaires de circulation
3. Modification du règlement général de circulation
4. OSNOS – Demande de financement d'un poste « agent technique »
5. Adaptation des prix des services « Repas sur Roues » et « Téléalarme »
6. Organisation scolaire 2022/23 – Modification des plans de surveillance
7. Aménagement communal :
 - a. Approbation de plusieurs projets de morcellement
 - b. Approbation du Règlement sur les bâtisses, les voies et les sites (RBVS)
 - c. Approbation de l'acquisition d'un terrain dans la zone industrielle et d'un crédit supplémentaire y relatif
8. Syndicat intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature « SICONA-Centre » : Adhésion de la Commune de Wahl
9. SICONA / Maison Relais - Approbation du cahier de charges « Natur genéissen - BioMax »
10. Approbation d'un manifeste « One Planet Luxembourg »
11. Reconnaissance des statuts d'une association récemment établie dans la Commune
12. Création d'un poste « EMI » pour les besoins du projet « Al Schoul »
13. Communications

Observation générale : En ce qui concerne la consultation des actes et pièces du dossier, il est renvoyé à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, sachant qu'une documentation de base relative à la séance en question sera communiquée via courriel dans les meilleurs délais.

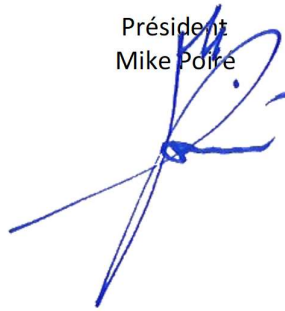
Séance secrète

14. Nomination d'un employé communal (m/f), Carrière C1

Convoqué à Mertzig, le 20 avril 2023

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Président
Mike Poire



Secrétaire
Aender Schroeder

